PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-424

Règlement imposant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses d'adhésion au conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska "**COGEBY**" prévues pour l'exercice financier 2004.

MUNICIPALITÉS HABILES

Municipalité de Durham-Sud
Municipalité de Lefebvre
Municipalité de Saint-Bonaventure
Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham
Municipalité de Saint-Eugène
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham
Municipalité de Saint-Guillaume
Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
Municipalité de Saint-Pie-de-Guire
Municipalité de Wickham
Ville de Drummondville

GÉNÉRALITÉS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 1er octobre 2003;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une somme de 750 $ représentant les coûts reliés à l'adhésion au conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY);

RÉPARTITION

ATTENDU QU'il est convenu de répartir les coûts reliés au COGEBY au prorata de la superficie couverte par cet organisme dans ces municipalités;

EN CONSÉQUENCE;

Il est par le présent règlement **MRC-424**, unanimement statué ce qui suit savoir:

1) Il sera et il est par les présentes requis des municipalités habiles ci-haut nommées, un montant de 750 $ représentant le coût de l'adhésion des dites municipalités au COGEBY; ladite somme sera répartie au prorata de la superficie couverte par cet organisme dans la MRC de Drummond, le tout suivant le tableau no 1, tableau ci-annexé pour valoir comme si ici au long récité;

2) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt de un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après un mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

ADOPTÉ

Signé: Francine Ruest-Jutras
Francine Ruest-Jutras
préfète

Signé : Michel Gagnon
Michel Gagnon
directeur général/secrétaire-trésorier

ADOPTÉ LE : **26 novembre 2003**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc6821/03**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **26 novembre 2003**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 9 décembre 2003

Michel Gagnon
Directeur général/secrétaire-trésorier